de temps, être discuté, au cours de la dernière session.

Mais la question sera, de nouveau, cette année, soumise à la Chambre des Communes.

Le rapport ajoute que les travaux déjà exécutés se conservent en très bon état.

On sait que la percée est de 2,200 mètres.

L'agitation en Portugal

Paris, 22 janvier. — On télégraphie de Posen à la *Gazette de Cologne* que le gouvernement portugais a acheté cinq torpilleurs à Elbing.

Les funérailles du duc d'Aoste

Turin, 22 janvier. — Le général Frédéric de Hohenzollern est arrivé hier soir et est descendu au palais royal.

La ville est très animée, tous les magasins sont fermés et les hôtels sont pleins de monde.

Les funérailles du prince Amédée ont commencé à 10 heures; des députations arrivent de tous côtés.

Turin, 22 janvier. — Le cortège funèbre du prince Amédée a été imposant et émouvant.

Des députations des régiments, auxquels le prince avait appartenu, et un officier supérieur, portant le sabre du prince, précédaient l'affût de canon, attelé de huit chevaux noirs, sur lequel était placée la bière, recouverte de velours rouge, et surmontée des couronnes offertes par les familles royales d'Italie et de l'étranger.

Derrière la bière, marchaient, à pied, le Roi, le prince royal, les fils du prince Amédée, les princes Jérôme, Victor et Louis Napoléon, le prince de Hohenzollern, le général O'Neil, les ministres, toutes les autorités, les corporations, les étudiants, la presse, les associations, portant 200 drapeaux, et sept chars portant les couronnes.

La foule était énorme sur tout le parcours. Beaucoup de personnes pleuraient.

La guerre civile à Costa-Rica

Berne, 22 janvier. — Un Suisse, établi à Costa-Rica, télégraphie au journal la *Revue*, qu'une révolution a éclaté, dans la nuit de jeudi à vendredi.

Le nouveau gouvernement, dit-il, a pris le pouvoir par la force. La situation est critique.

Je n'ose pas, ajoute le correspondant, vous donner des détails sur cette guerre civile, ce sera pour plus tard.

Le choléra en Asie

Vienne, 22 janvier. — Les nouvelles de Bassorah (Mésopotamie) portent que trois mille cas de choléra se sont produits dans cette ville.

Le vice-consul d'Angleterre, deux de ses enfants et un médecin autrichien, sont compris parmi les victimes.

D'après les mêmes informations, le choléra menacerait d'arriver en Europe, à cause d'un changement d'itinéraire des caravanes, et du rôle propagateur joué par les chameaux.

Le général Brugère quitterait la présidence

Paris, 22 janvier. — La *Cocarde* annonce que M. Carnot va se séparer du général Brugère, qui serait envoyé à la tête d'une brigade.

La liberté en France

Paris, 22 janvier. — La *Patrie* annonce que le préfet de la Charente a reçu l'ordre de s'opposer à l'affichage de la dépêche que M. Deroulède vient d'adresser à ses électeurs à la suite de son expulsion de la Chambre.

Les agriculteurs de France

Paris, 22 janvier. — La 21e session annuelle de la Société des agriculteurs de France sera ouverte le jeudi 6 février, à 1 heure 1/2.

Cette solennité, qui réunit chaque année à Paris plus de 2,000 agriculteurs ou cultivateurs, aura lieu au Grand-Hôtel.

Le banquet des agriculteurs se fera pendant la session, le lundi 10 février; les représentants des principaux journaux de Paris et des départements seront invités au banquet.

Au début de la session, la société décernera les prix aux lauréats des concours qu'elle a fondés.

Les diverses compagnies de chemins de fer ont accordé aux membres de la Société des Agriculteurs de France qui se rendront à la session, une réduction de moitié sur le prix des places.

Nouvelles d'Obock

Paris, 22 janvier. — La *France* reçoit de son correspondant particulier une lettre confirmant les informations publiées par ce journal, relativement au massacre d'une caravane composée de 22 hommes et attaquée à vingt heures de Zella par des guerriers appartenant à une tribu des Somalis: les Gadebomsis.

» Des 22 hommes survivent seulement 2 Grecs; l'un a reçu dix-huit coups de lance, l'autre quinze ; ils sont actuellement en traitement à l'hôpital d'Obock.

» La situation est donc devenue très grave pour ceux qui s'aventurent en dehors d'Obock ou de Djibouil.

» La route du harar est devenue des plus dangereuses.

» En outre, les Aberesnel et les Issa, deux tribus somalis, sont en guerre et les Anglais, sous prétexte de mettre le holà, continuent, dit-on, leurs préparatifs militaires pour s'emparer du Harar. »

La santé du colonel Lebel

Sedan, 12 janvier. — L'état du colonel Lebel continue à s'améliorer. Il a pu prendre hier quelque nourriture. La journée a été calme et la nuit bonne. Le mieux s'accentue.

Village détruit par un cyclone

La Rochelle, 22 janvier. — Un cyclone vient de détruire une partie du village de Saint-Jean de Liversay.

L'agitation en Portugal

Lisbonne, 22 janvier. — D'importantes dépêches viennent d'être adressées à lord Salisbury par l'intermédiaire d'un envoyé spécial. L'envoyé du ministre des affaires étrangères est parti hier soir par l'express.

Les directeurs des principaux journaux de Lisbonne ont provoqué pour aujourd'hui un meeting afin d'ouvrir une souscription pour la défense nationale. La convocation est signée par tous les principaux journalistes et littérateurs de la ville.

Lisbonne, 22 janvier. — La *Gazette de Portugal* déclare que toutes les nouvelles à sensation des journaux progressistes et républicains, tendant à alarmer l'opinion, sont complètement dénuées de fondement.

Nous faisons cette déclaration, ajoute le journal, pour tranquilliser le public, et afin qu'il n'ait pas foi aux inventions publiées à propos de notre incident avec l'Angleterre.

Les pêcheries de Terre-Neuve

Londres, 22 janvier. — L'interpellation de M. Flourens et la réponse de M. Spuller attirent vivement l'attention publique.

Les journaux du matin, à l'exception du *Standard*, n'avaient pas eu le temps de consacrer à la question leurs articles *leadings*.

Les journaux du soir, dont l'opinion est loin d'exercer la même influence sur le public, interprètent le traité d'Utrecht d'une façon diamétralement opposée aux vues exposées par M. Flourens. Sur le *French shore droit*, qu'ils restreignent à la pêche de la morue, ils donnent complètement raison à M. Spuller, lorsqu'il affirme qu'on ne trouvera une solution que dans un arbitrage.

Malheureusement, on a quelque raison de penser que lord Salisbury n'aime pas plus un arbitrage pour le droit de pêche à Terre-Neuve que pour les plateaux du Nyassa.

On estime néanmoins qu'au simple point de vue du droit, le gouvernement français a raison et que les difficultés surviennent du fait des Terres-Neuviens, constitués sous une autonomie à peu près complète. Ils ne sont plus liés à la mère-patrie que par un droit de souveraineté.

Ils estiment que l'énorme privilège accordé à des étrangers blesse leur indépendance. Ils ont oublié le passé et méconnaissent les droits imprescriptibles de la France.

Le *Standard* disait qu'il n'y avait que deux solutions éventuelles : le rachat à la France des droits qu'elle possède ou la conclusion d'un arrangement définitif qui limite les droits de chacun ou risque même de donner à la France un peu au delà de ce qui lui appartient.

Il y a lieu de croire que c'est aussi l'opinion du gouvernement, qui a hâte d'en finir avec ces difficultés.

Mais on reconnaît qu'aucune de ces deux solutions n'est bien pratique. On doute que la France cède ses droits pour de l'argent. On est certain que les Terres-Neuviens ne reconnaîtront pas des traités passés par l'Angleterre et que l'Angleterre ne se croit pas le droit de les y forcer. Reste donc l'emploi de la force recommandé par M. Flourens. Mais y eût-il pensé s'il était encore au quai d'Orsay ?

L'état de Léon XIII

Rome, 22 janvier. — Le bruit de la mort de Léon XIII qui a couru aujourd'hui est dénué de fondement ; le pape est en bonne santé, il a reçu ce soir l'évêque de Marseille.

Une nouvelle encyclique

Rome, 22 janvier. — *La Tribuna* confirme que le Pape, prépare une encyclique, sur les devoirs des gouvernements et sur l'obligation qui incombe aux classes dirigeantes de combattre le socialisme.

Mort du vice-président du Reichstag

Berlin, 22 janvier. — Le baron de Franchenstein, vice-président du Reichstag, l'un des chefs du parti catholique allemand, est mort ce matin à 11 h. 15.

Mort du général Mena

Nancy, 22 janvier. — Le général Mena est mort ce matin, à Nancy. Il avait fait les campagnes de Crimée et d'Italie. Etant colonel, il avait reçu six blessures à Frescheviller.

Corruption électorale

Vingt israélites ont été traduits lundi en correctionnelle, à Oran, pour corruption électorale lors des élections au Conseil général. Un d'eux a été condamné à un mois de prison, les dix-neuf autres à huit jours de prison. Tous sont privés, en outre, de leurs droits civils pendant dix ans.

C'est un corollaire de la tentative Bischoffsheim à Nice.

Ecole de balayage

Vendredi, raconte l'*Avenir de la Haute-Marne*, on célébrait à Humes l'adoration perpétuelle : un certain nombre d'enfants, fréquentant l'école des garçons furent envoyés aux offices par leurs parents, et par conséquent manquèrent l'école.

L'instituteur, au lieu de se contenter de noter une absence conformément à la loi, punit ces élèves, les faisant rester une heure après les autres en les faisant balayer l'école.

Prières publiques à la République du Transwaal

Une longue sécheresse s'étant fait sentir dans la République du Transwaal, le Président s'est mis en rapport avec le Gouverneur de Natal pour lui demander à inviter les ministres de tous les cultes chrétiens à offrir des prières au ciel, le 1er dimanche de novembre, pour obtenir la cessation de cette calamité. Puis, il a annoncé au Gouverneur qu'il était tombé des pluies abondantes.

Le Gouverneur a télégraphié la réponse suivante : « Je suis heureux d'apprendre que la Providence a favorisé la République en lui accordant les pluies tant désirées. Nous en avons eu aussi en abondance, et nous en remercions *Dieu*. » Ainsi, voilà des chefs d'Etat qui ne craignent pas de parler un langage religieux. Comme cela doit faire pitié à messieurs les libres-penseurs.

(*Union catholique de l'île Maurice.*)

NOUVELLES MILITAIRES

Ecole de Saint-Maixent. — Voici la liste des candidats appartenant au 1er corps d'armée admis à subir les épreuves orales d'admission à l'école de St-Maixent :

MM. Langlet et Marin, sergents-majors au 8e régiment d'infanterie; Peigne, sergent-major au 33e régiment d'infanterie; Cazé, Coquelet, Devoitine, Dissaux, Dominé, sergents-majors, et Delemer, sergent au 43e régiment d'infanterie; Georges Vallet, Alibert, Cloris, Klein, Moreau, sergents-majors et Troup, sergent au 73e régiment d'infanterie.

MM. Chalon, sergent-major, Dautricourt, sergent, et Gauch, sergent-fourrier au 81e régiment d'infanterie; Celle-Duby, Fockedey, Guery, Maillard et Vivier, sergents au 110e régiment d'infanterie; Delaby, sergent-major au 127e régiment d'infanterie; Georges, sergent-major, et Huberdeau, sergent au 145e régiment d'infanterie; Broyelle, sergent; Dutruel, sergent-major; Gésipe, sergent, et Lamotte, sergent-fourrier au 16e bataillon de chasseurs à pied.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 22 janv. — Hauteur barométrique : 736 — Température :
A 7 heures du matin 3 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir.. 8 degrés audessus de zéro.
A 5 » » 6 degrés audessus de zéro.

Paris, 22 janvier. — La situation reste mauvaise. Le baromètre est descendu très rapidement sur l'ouest de l'Europe. Une bourrasque s'est avancée près de Shields (sept cent trente m/m) ; elle est suivie d'une autre qui aborde encore le continent par l'Irlande. Les fortes pressions de Russie sont repoussées en Asie; celles d'Espagne se déplacent vers le sud (Gibraltar 771 m/m). Des vents violents ont soufflé pendant la nuit sur la France ; ils persistent sur les côtes. Les pluies sont toujours à peu près générales.

La température est en baisse. Le thermomètre marquait ce matin — 25 degrés à Arkangel, 1 à Hambourg, 6 à Paris et à Brest, 11 à Marseille et 15 à Alger.

En France, les pluies vont persister et le temps rester assez doux. A Paris, ciel nuageux l'après-midi, pluie et grand vent la nuit. De 6 heures du soir à 4 heures du matin, le baromètre est descendu de 21 m/m. La force de vent à la Tour Eiffel a augmenté rapidement de 6 h. du soir jusque vers 3 h. 1/2 du matin; elle diminue momentanément de 3 heures 1/2 à 4 heures 1/2, puis reprend et monte encore jusque vers 9 heures.

Température maximum : 8 degrés 5 ; minimum : 3 degrés 0.

PRIME EXCEPTIONNELLE

La librairie du *Journal de Roubaix*, offre à titre de prime à tous les abonnés et à tous les acheteurs au numéro, un superbe recueil de seize morceaux de musique pour piano, grand format, se composant de 38 pages. Cet album qui porte le titre :

EXPOSITION-ALBUM, comprend les morceaux suivants :

1. *Sonnez trompettes*, polka militaire, Wegtte, chef de la musique de la Garde Républicaine; 2. *Rêverie*, Schumann ; 3. *Marivaudage*, F. Hitz ; 4. *Marche funèbre*, Chopin ; 5. fantaisie sur *Il Crociato*, Meyerbeer ; 6. *Chanson de Printemps*, (romance sans paroles), Mendelssohn; 7. *Trianon*, gavotte Louis XV, l Vasseur; 8. *1er prélude* (sur lequel Gounod a écrit son célèbre *Ave Maria*), Bach ; 9. Fantaisie sur le *Calife de Bagdad*, Boieldieu ; 10. *Dernière pensée*, Weber; 11. *Chanson Espagnole*, Paul Rougnon; 12. *Naïla*, polka mazurka, Georges Lamothe; 13. *Sérénade*, Schubert; 14. fantaisie sur *Lucie de Lammermoor*, Donizetti; 15. *Chant du soir*, rêverie nocturne, Bachman; 16. La *Tour Eiffel*, polka, Strauss.

Il est mis en vente au prix exceptionnel de **1 franc 50.**

Ajouter à cette somme 0,25, pour le recevoir franco par la poste.

Adresser les commandes, 17, rue Neuve, à Roubaix.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE PARRICIDE VANDOMME. — Nous avons quelque raison de penser que M. le Président de la République aurait rejeté le recours en grâce de Vandomme, et que l'exécution serait imminente.

Il ne serait pas impossible que Deibler vint directement de Nancy à Roubaix.

Revision des listes électorales. — La loi du 26 juin 1889 sur la nationalité et la loi du 4 mars 1889 sur les faillites seront appliquées cette année pour la première fois en ce qui concerne la revision des listes électorales.

On sait que ces deux lois ont étendu les catégories d'individus qui doivent être inscrits sur les listes électorales. Il n'est pas inutile, au moment où la revision de ces listes s'opère, de rappeler les principales dispositions de ces deux lois.

Aux termes de la loi du 26 juin 1889, sur la nationalité, sont *Français* :

« 1° Tout individu *né d'un Français* en France ou à l'étranger.

» 2° Tout individu *né en France de parents inconnus* ou dont la nationalité est inconnue.

» 3° Tout individu *né en France d'un étranger qui lui-même y est né.*

» 4° Tout individu *né en France d'un étranger et qui à l'époque de sa majorité est domicilié en France*, à moins que, dans l'année qui suit sa majorité, il n'ait décliné la qualité de Français et prouvé qu'il a conservé la nationalité de ses parents.

» 5° Les étrangers *naturalisés*.

» 6° Tout individu qui, par application des articles 9 et 10, a réclamé la qualité de Français et dont la déclaration a été enregistrée au ministère de la justice. »

En conséquence les individus compris dans les six catégories ci-dessus doivent être inscrits sur les listes électorales, s'ils réunissent les autres conditions d'âge, de capacité et de domicile requises par la loi.

Aux termes de la loi du 4 mars 1889, portant modification de la législation des faillites, les débiteurs admis au bénéfice de la liquidation judiciaire, tout en étant inéligibles, peuvent cependant exercer leurs droits d'électeurs (art. 21).

De même, aux termes de l'article 25, les débiteurs, dont la faillite a été déclarée antérieurement à la promulgation de la loi précitée, peuvent être déclarés électeurs par le jugement qui homologue le concordat obtenu par eux ou les déclare excusables.

Les anciens faillis qui ont été déclarés excusables ou ont obtenu leur concordat, avant la promulgation de la dite loi, peuvent obtenir leur réintégration sur les listes électorales par jugement rendu sur requête par le tribunal de commerce en chambre du conseil.

L'inscription sur les listes électorales pourra être faite à la suite de ces formalités, jusqu'au 31 mars, date de la clôture des listes (art. 25.)

Réunions de Commissions municipales. — Les première et quatrième commissions se réuniront, le jeudi, 23 janvier, à cinq heures et demie du soir, pour examiner les questions suivantes :

Bureau de bienfaisance, appropriation du nouvel immeuble; Hôtel-Dieu, examen de locaux à construire Mont-de-Piété, dégagement des objets de literie, proposition de M. Debuchy; legs de M. Salembier, décision du bureau de bienfaisance; donation de Mlle Decottignies à l'église du Sacré-Cœur; legs de M. Toulemonde à la paroisse St-Joseph; legs de M. Alfred Motte au bureau de bienfaisance; voiture pour le transport des blessés.

La Chambre de commerce de Roubaix nous communique la circulaire suivante, qu'elle adresse aux industriels et commerçants de sa circonscription :

« Roubaix, 18 janvier 1890.

» La plupart des traités de commerce qui lient la France avec les puissances étrangères prendraient fin le 1er février 1892, s'ils étaient dénoncés avant le 1er février 1891. Dans cette éventualité et en vue de s'éclairer sur les graves questions que soulève l'adoption d'un nouveau régime économique, le Gouvernement a fait préparer, par le Conseil supérieur du commerce et de l'industrie, un questionnaire qui a été envoyé à toutes les Chambres de commerce avec invitation d'adresser leurs réponses avant le 15 février prochain.

» La Chambre de Commerce de Roubaix, qui représente des industries nombreuses et diverses, avant d'arrêter les réponses qu'elle doit faire au questionnaire qu'elle a reçu, désire mettre les industriels et commerçants de sa circonscription en mesure de discuter celles de ces questions qui les intéressent et de manifester leur opinion. En conséquence, elle a résolu de leur adresser ce même questionnaire en les priant de vouloir bien faire parvenir leurs réponses avant le 31 janvier courant, au secrétariat de la Chambre de commerce. (*Bibliothèque publique, rue Neuve, 3.*)

« *Nota.* — Les industriels et commerçants qui, par erreur, n'auraient pas reçu ce questionnaire, en trouveront des exemplaires au secrétariat de la Chambre. »

Le questionnaire dont il s'agit, a été publié, il y a quelques semaines, par le *Journal de Roubaix*.

Félicitations aux instituteurs. — L'inspecteur d'académie, directeur départemental de l'enseignement primaire du Nord, a adressé ses félicitations à Mmes Moreau, institutrice adjointe à Ascq; Décaudin, institutrice titulaire à Wattrelos; Dureigne, institutrice titulaire à Roncq (Blanc-Four); Louise Golaudin, institutrice-adjointe à Roubaix, rue de Naples; MM. Maniez et Tétin, instituteurs adjoints à Roubaix, rue des Arts, et Rogissart, instituteur adjoint à Tourcoing, rue des Cinq Voies.

Le deuxième banquet de l'« Union artistique et littéraire. » — Le Comité de l'*Union artistique et littéraire*, dans sa séance du 22 janvier a décidé que son deuxième banquet aurait lieu le samedi 2 février, au siège social, 20, rue de la Gare.

En conséquence, les sociétaires qui ne pourraient assister à ce banquet, sont priés d'en avertir M. Pierre Kilem, secrétaire général, dans la huitaine.

MM. les membres de l'*Union artistique et littéraire* qui n'auront pas prévenu de leur non-adhésion, le mercredi 29 janvier, à 8 heures du soir, seront considérés comme adhérant, et devront la souscription du banquet.

Trois noyés. — Des mariniers occupés aux travaux de curage du canal, en aval du Pont Salembier, ont trouvé mercredi, vers sept heures et demie du matin, deux cadavres paraissant avoir séjourné assez longtemps dans l'eau.

Le premier a été reconnu pour celui de Jean-Baptiste Watteau, de Wattrelos.

Watteau, qui était âgé de 65 ans, était un pensionnaire de l'Etat, et touchait à ce titre 500 francs par an pour blessures reçues en temps de guerre. Il lui arrivait fréquemment de boire et chaque fois qu'il touchait le montant de sa pension, il passait plusieurs jours sans rentrer chez lui.

L'année dernière, au mois de juin, Watteau s'était jeté dans le canal, mais un batelier l'avait aperçu et retiré sain et sauf.

Watteau, dont le corps ne portait aucune trace de violence, a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Le malheureux était marié et père de deux enfants.

L'autre cadavre est celui de M. J.-Bte Demolle, épicier, rue des Récollets, à Roubaix. Cet homme, âgé de 65 ans, avait quitté son domicile mardi, dans le courant de la soirée, avec l'intention de se rendre à Wattrelos. A-t-il été surpris par l'obscurité, le pied lui a-t-il manqué, a-t-il été pris de vertige ou jeté à l'eau par des mains criminelles? autant de questions qui demeureront sans réponse.

Le corps de Demolle, examiné par le médecin légiste, n'accusait aucune trace de violence : il y a donc tout lieu de croire qu'on se trouve en présence d'un accident. Le cadavre a été rendu à la famille sur la demande cette dernière.

Demolle était marié et père de trois enfants.

Pour clôturer la liste des noyés, nous avons à enregistrer le décès de M. Moreels, cultivateur à Wattrelos.

Cette mort, dont la nouvelle s'est répandue à Wattrelos mardi matin, y a produit une vive impression, car le défunt y jouissait de l'estime et de la considération publique.

M. Moreels était sorti de sa ferme mercredi, vers 6 heures 1/2 du matin, emportant deux seaux qu'il allait remplir à une mare située au milieu de la cour de la ferme et il se disposait, ainsi qu'il le faisait chaque matin, à aller donner à boire à ses bestiaux. On suppose qu'il aura été subitement pris d'un étourdissement, car il a été trouvé par ses domestiques étendu dans la mare où il n'y avait que très peu d'eau.

Les soins assidus qui lui furent aussitôt prodigués ne purent le rappeler à la vie. M. Moreels était âgé de 51 ans.

Vol et tentative de vol. — La série des vols nocturnes recommence de plus belle. C'est ainsi que, dans la nuit de mardi à mercredi, la maison de M. D..., rue des Longues-Haies prolongée, a été visitée par des malfaiteurs qui ont fait main basse sur tout ce qui leur convenait.

Dans la même nuit, des voleurs ont essayé de pénétrer dans le magasin de M. Gillard-Vasseur, coiffeur, 34, rue de Lannoy. Ils ont fracturé la serrure de la porte, mais ils ont été dérangés sans doute dans leurs opérations, car ils ont pris la fuite sans rien emporter.

Les sociétés qui naissent. — On a annoncé la formation à Roubaix d'une nouvelle société symphonique fondée par des élèves de l'école de musique. Cette nouvelle est erronée.

L'*association symphonique* existe et fonctionne. On en aura une preuve dans le concert qui sera donné prochainement et qui promet d'être très brillant.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

L'Union des Travailleurs prie ses membres de vouloir bien assister à la répétition générale qui aura lieu demain vendredi, à neuf heures du soir, au siège de la Société, Café Langré, place de la Liberté.

Partout où la fièvre typhoïde résiste au froid, l'usage des eaux minérales naturelles s'impose comme une nécessité de premier ordre. Nos « Célestins » de Vals sont des eaux de table excellentes; elles facilitent la digestion, préviennent les gastriques, les gastralgies et toutes les indispositions du tube digestifs. Tous les médecins que nous avons consultés — et dans le nombre il en est d'illustres — sont d'accord pour en prescrire l'usage habituel et constant, et pour affirmer que l'on n'en peut retirer que des bienfaits.

Pour recevoir une caisse de 50 bouteilles, adresser un mandat-poste de 15 fr. à l'administration du journal. Les frais de port se paient à part et en sus, au moment de la livraison. 10

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour les soigner, soit encore pour la pose de dents nouvelles et de dentiers, en font le plus grand éloge. Pas n'est besoin d'aller dans les villes voisines pour ce genre de traitement, M. Le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui. 20642—41910

Remède contre l'influenza. — M. le docteur De Backer vient de faire paraître une brochure sur l'influenza, sur son caractère infectieux, sur les moyens de se préserver de la maladie, et d'en guérir rapidement.

La brochure est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, 17. — Prix ; **0,75**.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

LA COOPÉRATION
AU PROFIT DU COMMERCE DE DÉTAIL

Un syndicat de consommateurs, assuré de réunir un très grand nombre d'adhérents à Roubaix, à Tourcoing et dans les communes du canton, désire s'entendre avec des *boulangers*, des *bouchers*, des *brasseurs*, des *marchands de charbon*, des *merciers*, des *tailleurs d'habits*, des *couturières*, des *modistes*, des *horlogers*, des *marchands de meubles* et en général avec des *fournisseurs de toute profession*, pour obtenir des prix réduits.

L'affaire est sérieuse et deviendra considérable pour les maisons qui y adhéreront. Elles trouveront dans la combinaison un moyen très efficace d'accroitre considérablement leur chiffre d'affaires.

Ecrire, en indiquant approximativement les rabais que l'on pourrait consentir, au président du Syndicat de consommation, aux bureaux du *Journal de Roubaix* (à Roubaix ou à Tourcoing).

La préférence sera donnée aux fournisseurs qui feront les plus grandes concessions sur les prix-courants. La plus entière discrétion est assurée aux maisons avec lesquelles *on ne traiterait pas pour un motif quelconque.* 21173

TOURCOING

Conseil municipal. — Vendredi prochain, 24 courant, à 2 h. 1/2, le Conseil municipal se réunira officieusement dans la salle ordinaire des séances, pour communication de diverses modifications proposées, relativement à une partie des grands travaux d'utilité publique.

Les plans concernant les dites modifications seront exposés dans la salle du Conseil municipal à partir de 10 heures du matin.

Liste électorale de la Chambre de commerce. — Le Maire de la ville de Tourcoing, chevalier de la Légion d'honneur,

Donne avis que, conformément à l'arrêté de M. le Préfet du Nord du 15 décembre 1889, la liste des électeurs de la Chambre de commerce de Tourcoing a été affichée ce jour en ville et notamment à la principale porte de la Mairie et à celle de l'église Saint-Christophe.

Encore la rue Ste-Germaine. — Dans la nuit du 21 au 22, Euphrasie Lecluyse, 29 ans, se disant journalière, et Théodore Messiaen, 30 ans, qui accuse la singulière profession de *démolisseur*, demeurant à la même adresse, rue Ste-Germaine, ont fait un tapage infernal et sont même allés jusqu'à casser des carreaux. Des poursuites sont exercées contre eux.

Commencement d'incendie. — Mardi, vers 6 heures du soir, le feu se déclara dans le magasin de meubles de M. Gaillet frères, rue de Tournai. On s'en aperçut aussitôt, et les personnes de la maison purent heureusement arriver à éteindre les flammes. Les dégâts sont évalués à une cinquantaine de francs. Il y a assurance.

Avis aux fermiers. — Procès-verbal a été dressé à la charge de deux domestiques de M. D... fermier à Bondues, ce dernier civilement responsable, pour vidange de fosses au Brun-Pain, en dehors des heures réglementaires.

Condamnation. — J.-Bte Trichot, ce tailleur né à Dimechaux, dont nous avons annoncé l'arrestation il y a quelques jours, pour s'être fait un livret, et avoir imité, très maladroitement, il est vrai, les cachets de la mairie de Pontoise et du commissariat de police de Bernay, a été condamné à l'audience de mercredi, à trois mois de prison. C'était la sixième fois que cet individu comparaissait devant les tribunaux pour délits de même nature.

Expulsions. — Quinze expulsés ont encore été conduits mercredi à la frontière. César Capelle, né à Tourcoing, de parents belges, condamné à Douai à 4 mois pour vol et bris de clôture, faisait partie du convoi. On remarquait aussi sept terrassiers et un tailleur, condamnés à Lille, à 15 jours pour mendicité en réunion ; et une cabaretière de 42 ans, qui venait de subir une peine de 4 mois, pour attentat aux mœurs.

LILLE

La Compagnie de Fives-Lille. — Le Conseil des ministres de Bucharest a confirmé hier l'adjudication des travaux du pont sur le Danube à la Compagnie de Fives-Lille.

L'affaire Cauchy. — L'enquête sur l'assassinat de M. Delpoëte, rentier à Bouvines, dont le cadavre a été retiré de la Haute-Deûle au mois de septembre dernier, crime reproché au fameux agent d'affaires Cauchy, continue activement. Mardi matin, à onze heures, M. Legrand, juge d'instruction, accompagné de MM. Castiaux, médecin-légiste; Florin, chef de la sûreté; Perlet, commissaire de police du 1er arrondissement, s'est rendu au cimetière de l'Est, où M. Delporte avait été enterré il y a cinq mois.

Le cadavre du malheureux vieillard a été exhumé. Le cercueil a été extrait de la fosse et transporté dans un hangar. Ce cercueil, en bois blanc, était déjà complètement démoli, et le corps était dans un état de décomposition fort avancé. M. le docteur Castiaux a tranché la tête du cadavre, qui a été envoyée à l'amphithéâtre de la Faculté de médecine ; puis le corps a été replacé dans le cercueil vermoulu et redescendu dans la fosse. *Cette lugubre opération n'a pris fin qu'à une heure de l'après-midi.*

M. le docteur Castiaux va avoir à étudier si, comme on le suppose, M. Delporte a été assommé avant d'être jeté dans le canal : il va rechercher si les os du crâne portent la trace des coups qui ont dû être portés au vieillard par son assassin.

Le cheval d'un coupé dans lequel se trouvaient Mme Carolus Duran et sa fille, s'est emporté, lundi, à trois heures de l'après-midi, en descendant l'avenue des Champs-Elysées, à Paris. La voiture, serrée contre le trottoir de droite, a versé à cent mètres de la place de la Concorde. Les voyageuses, qui s'étaient trouvées mal de frayeur, n'ont heureusement pas été blessées.

LE SAGE L'AFFIRME

Un héros de *Gil Blas*, le docteur Sangrado,
Préconisait — pour tout ! — le régime de l'eau,
Sans croire qu'elle peut guérir mille et un maux,
Nous savons ses effets magiques sur la peau,
Dès qu'on y fait dissoudre un *Savon du Congo.*
21257d *Victor Vaissier, Roubaix-Paris.*

CONCERTS & SPECTACLES

«La lyre roubaisienne» offrira une soirée intime, à ses membres honoraires, le dimanche 26 janvier, à sept heures, au local de la société, estaminet *Lillois*, rue du Chemin de fer. Voici le programme :

1. Chœur, *Lyre roubaisienne* : 2. Romance pour baryton, F. Gérard : 3. Chansonnette, Griffon : 4. Air varié pour flûte, L'Aîné : 5. Duo pour piston, X... : 6. Chansonnette, Delbar : 7. Duo pour hautbois et clarinette, E. et J. Inglebert : 8. Poésie, X... : 9. Chansonnette, Colin.

La soirée sera suivie d'un bal.

Tournai. — Une solennité musicale aura lieu le dimanche 26 courant, à 7 heures du soir, au local de l'ancienne Halle aux Draps, Grande-Place.

Voici la distribution des différents rôles de la *Vierge*, l'oratorio de M. Massenet, qui sera exécuté (auteur présent) par la société de musique, au nombre de 250 exécutants.

Mme Lemmens-Sherrington, l'éminent professeur du conservatoire de Bruxelles interprêtera le rôle de la Vierge, Mlle Berlion, son élève, premier prix du conservatoire de Bruxelles, celui de l'archange Gabriel. Les rôles de Marie Salomi et d'un archange seront tenus par Mlle Delvigne et ceux d'une jeune Galiléenne et de Marie-Magdeleine, par Mlle Fourez, M. Delonprez ténor, chantera le rôle de Jean et M. Sûys, baryton, premier prix du conservatoire de Bruxelles, ceux de l'Hôte, de Simon et de Thomas.

Aucun rôle secondaire ne restera dans l'ombre, étant tenus par des artistes de cette valeur.

Ceci prouve tout le soin que le comité de la Société de musique apporte à l'interprétation de l'œuvre de M. Massenet.

Nous engageons nos amateurs de bonne musique à se hâter de retenir leurs places pour cette solennité artistique.

On nous dit l'immense salle de la Halle aux Draps en grande partie louée.

Le prix des places numérotées est de 5 francs, les secondes 3 francs et les troisièmes 2 francs. On peut retenir des places numérotées en envoyant un mandat-poste au trésorier de la société, 6, quai des Salines, à Tournai.

Le concert sera terminé à 9 heures.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 22 janvier 1890

Aujourd'hui a été appelée, devant le tribunal correctionnel, l'affaire intentée par M. l'abbé Lemaire, curé de Bauvin, au *Progrès du Nord*, pour diffamation.

Après une brillante plaidoierie de Me Boyer-Chamard, avocat de la partie civile, le tribunal a condamné le *Progrès* à 100 francs d'amende, 100 francs de dommages intérêts, à l'insertion du jugement dans le *Progrès* et dans un autre journal au choix du curé de Bauvin.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE
La propriété foncière

A l'audience des criées de mercredi, trois pièces de terre en labour, sises à Marcq-en-Barœul le long du canal de Roubaix, d'une contenance totale de 95 ares 23 centiares, mises à prix, 4.775 francs, ont été adjugées 5.300 fr. à Me Desmazières.

1 hectare 70 ares 20 centiares de labour, situés même commune, au lieu dit la Blanderie, mis à prix 6,000 fr., ont été adjugés 7,000 fr. à Me Rombaut.

Une ferme de 1 hectare 70 ares de fonds, cour et labour, même commune, route de Lille à Tourcoing, 1 hectare 6 ares 32 centiares, au sentier de Bondues, 30 ares de potager sur la route de Tourcoing, mis à prix 32,550 fr., ont été adjugés 36,000 fr. à Me Rombaut.

59 ares 30 centiares de labour, rue des Peupliers, mis à prix 1,800 fr., ont été adjugés 3,700 fr. à Me Rombaut.

43 ares 60 centiares au même lieu, mis à prix 1,500 francs, ont été adjugés audit Me Rombaut, 2,700 francs.

Une maison, rue du Risban, 11, audit Marcq, mise à prix 1,000 fr., a été adjugée 1,100 francs à Me Rombaut, qui a été également déclaré adjudicaire, pour 2,000 fr., de six petites maisons d'ouvriers, sises à l'Entrepôt, même commune, et qui étaient mises à prix 1,500 fr.

Une petite ferme et ses dépendances, sise à Chemy, mise à prix 1,000 fr., a été adjugée 1.600 francs à Me Jaspar.

1 hectare 27 ares 57 centiares de terre en labour, sis également à Chemy, mis-à-prix 1,000 fr., ont été adjugés 7,750 fr. à Me Rombaut.

17 ares 70 centiares, au même lieu ont été adjugés 1,910 fr. à Me Boitel.

53 ares 16 centiares, 2,900 fr. à Me Rombaut.

41 ares 50 centiares, 2,050 fr. à Me Jaspar.

17 ares 72 centieres, 775 fr. à Me Boitel.

56 ares 82 centiares, sis à Phalempin, 2,250 fr. à Me Rombaut.

31 ares, à Annœulin, hameau de Don, 2,250 fr., à M. Jaspar.

Une belle maison de maître, avec écuries, remises, sellerie, jardin d'hiver et autres dépendances, sise à Lille, square Rameau, 1, à l'angle du boulevard Vauban, mise à prix 50,000 francs, a été adjugée 115,000 fr. à Me Desmazières.

Une maison à usage de cabaret, sise à Lille, rue des Bateliers, 13, mise à prix 8.000 fr., a été adjugée 8,400 fr. à Me Rombaut.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mercredi 22 janvier

A propos d'un accident à Tourcoing

Suivant police en date du 15 mai 1883, la Compagnie *La France industrielle* avait assuré M. Duvillier-Wattinne, fabricant à Tourcoing, contre la responsabilité civile pouvant lui incomber par suite d'accidents à ses ouvriers ou employés.

FEUILLETON DU 24 JANVIER 1890 — 31

DOUBLE-BLANC

PAR

FORTUNÉ DU BOISGOBEY

V

— Il faut le rompre.

— Je l'ai rompu. Je me suis fait ouvrir la loge et j'ai prié M. de Scaër d'en sortir. Il est venu et je lui ai signifié que je lui défendais de remettre les pieds chez moi.. J'étais tellement indigné que j'ai agi sans te consulter. Ai-je eu tort ?

Le père attendait de sa fille une approbation catégorique, il n'avait pas prévu la réponse qui fut :

— Je veux le voir.

— Et pourquoi faire, bon Dieu ! s'écria M. de Bernage.

— Pour lui dire ce que je pense de sa trahison.

— Tu parles là comme une enfant. J'ai voulu, en lui signifiant son congé, t'épargner une scène pénible. Réfléchis donc à l'inconvenance d'une entrevue après ce qui s'est passé. Je doute fort, d'ailleurs, que M. de Scaër s'y prêtât. Quand on est coupable, on n'aime pas à en convenir devant celle qu'on a offensée.

— Coupable !... L'est-il ?

— Les faits sont là. Je te répète que je l'ai surpris avec Mme de Mazatlan, dans une avant-scène où ils se cachaient.

— A-t-il avoué que cette femme était...

— L'aveu eût été superflu. Il n'a pas nié, d'ailleurs, et au lieu d'essayer de se justifier, il s'est mis en colère. Il l'a pris de très haut avec moi. Je lui ai imposé silence et je l'ai laissé là. Je ne pouvais pas pousser les choses plus loin... on ne se bat pas avec un homme qu'on avait choisi pour gendre...

— Non, mais on peut le forcer à s'expliquer.

— C'était à lui de s'expliquer... et il n'y aurait pas manqué, s'il avait eu de bonnes raisons à me donner.

— L... en avez-vous laissé le temps ?

— Il n'avait q... à parler. Je l'aurais écouté. Il a préféré se fâcher. Donc, il est coupable.

— Et elle ?

— La marquise ? quand je suis entré da... la loge, elle n'a pas dit un mot, mais j'ai bien vu à son air qu'elle se sentait prise. Du reste, j'ai aussitôt prié M. de Scaër de sortir. Il est sorti et elle *ne nous a pas suivis*. Je l'ai emmené au foyer, où, après lui avoir dit ce que je pensais de sa conduite, je lui ai déclaré que je ne le recevrais plus...

— Et il est allé la rejoindre ?

— Je le suppose, mais je n'en sais rien, car je ne suis pas resté au théâtre. Te voilà renseignée.

— Pas comme je voudrais l'être.

— Que te faut-il donc de plus ?

— Je viens de vous le dire.

— Ce n'est pas sérieusement que tu songes à interroger ce monsieur. Ce serait très maladroit, pour *ne pas dire plus*. Il *croirait* que tu tiens à lui et il abuserait de la situation.

— Il croirait ce qui est...

— Non ; tu m'as dit que tu l'aimais, c'est vrai ; mais tu as ajouté que, s'il te trompait, tu ne l'aimerais plus. Or, il te trompe, et, en feignant de t'aimer, il s'est indignement moqué de toi.

— Je n'en ai pas la preuve.

— Voyons, ma chère Solange, ne déraisonne pas ! Tu souffres d'être trahie et le chagrin te souffle des résolutions folles. Je comprends cela et je ne t'en veux pas, mais je te supplie d'écouter mes conseils et de les suivre. S'ils ne suffisent pas à te convertir, consulte notre amie Mme de Cornuel Je suis certaine qu'elle est de mon avis.

Solange fit une moue significative. Elle goûtait peu la dame de compagnie que son père lui avait à peu près imposée, et Bernage s'aperçut qu'il faisait fausse route en proposant de s'en rapporter à l'arbitrage de la gouvernante.

C'était trop tard pour retirer sa proposition, car Mme de Cornuel s'empressa de répondre.

— J'ai jugé M. de Scaër dès le premier jour, et je n'ai pas caché à votre fille qu'à mon sens, ce mariage ne lui convenait pas du tout.

— C'est votre appréciation, interrompit Solange, Hier encore, ce n'était pas celle de mon père. Je m'en tiens à la mienne, et si je n'épouse pas M. de Scaër, je n'épouserai personne.

— Je crois, ma chère Solange, que tu te méprends sur tes propres sentiments, dit doucement ... Bernage, mais à Dieu ne plaise que je te ... M. de ... fort bien que tu n'iras pas te contraigne. Je sais ... me. Je puis donc jeter à la tête de ce jeune hom... reve... m'en remettre à ta sagesse. S'il s'avisait de ... nir ici, je ne refuserais pas de le recevoir, en ta présence, et je te laisserais l'interroger tout à ton aise. Je ne pense pas qu'il ose affronter cette épreuve, mais s'il l'osait, je m'abstiendrais d'intervenir.

— C'est tout ce que je vous demande, répliqua Solange avec une fermeté qui donna fort à réfléchir au père et à la gouvernante.

Tous deux étaient d'accord sur la nécessité de rompre le mariage projeté, mais ils ne s'attendaient ni l'un ni l'autre à une résistance aussi nettement déclarée.

Solange, jusqu'alors, avait toujours pris les événements de sa vie avec une certaine insouciance. Elle n'avait pas fait de façons pour accepter, lorsque son père lui avait proposé, un beau matin, de la marier à Hervé de Scaër qu'elle connaissait fort peu, et depuis que c'était décidé, elle n'avait pas cessé de se montrer satisfaite.

Elle paraissait avoir pour Hervé une affection calme, et on pouvait supposer que la rupture se ferait sans déchirement.

Il semblait maintenant que son cœur se fût mis de la partie, car au lieu de croire, sans les vérifier, aux accusations portées par son père, elle se cramponnait à une espérance chimérique. Et ces illusions-là sont particulières aux femmes aveuglément éprises.

Bernage, tout en constatant ce symptôme inquiétant, ne crut pas devoir s'en préoccuper outre mesure. Il savait bien que Scaër, brutalement évincé, n'essaierait pas de rentrer en grâce. Pour que ce Breton entêté s'humiliât jusqu'à implorer le pardon de sa fiancée, il aurait fallu qu'il fût passionnément amoureux d'elle, et Bernage était convaincu que Scaër tenait beaucoup moins à Solange qu'à la grosse fortune qu'elle devait lui apporter.

On juge les autres d'après soi.

Et si Hervé, par fierté, se tenait à l'écart, que pourrait faire pour le ramener une jeune personne bien élevée ? A coup sûr, elle n'irait pas le chercher chez lui. Tout au plus, pourrait-elle lui écrire, et on le saurait, car elle n'avait pas coutume d'aller elle-même porter ses lettres à la poste.

Ainsi raisonnait ce père qui connaissait mieux le cours des valeurs que le caractère de sa fille. Et il se promettait de la surveiller pour l'empêcher de faire un coup de tête. Il comptait bien d'ailleurs lui trouver un autre mari qui serait selon son cœur, à lui, Bernage, et qu'elle finirait par accepter, ne fût-ce que pour se venger de la trahison du sire de Scaër.

Mme de Cornuel était peut-être moins rassurée sur l'avenir, mais elle n'en laissa rien paraître.

Solange, après avoir lancé son ultimatum, s'était renfermée dans un silence inquiétant. Elle s'en tenait à ce qu'elle avait dit et on voyait bien que tous les sermons du monde ne la convaincraient pas qu'il ne restait qu'à oublier Hervé.

M. de Bernage se dit que le temps la calmerait, tandis que la discussion ne ferait que l'exciter davantage, et jugea qu'il serait maladroit d'insister.

Il se prépara donc à lever la séance, et il commença par passer brusquement à un autre sujet de conversation.

— Madame, dit-il à Mme de Cornuel, j'aurai ce soir à dîner un ami que vous connaissez, et que vous n'avez pas vu depuis longtemps... ce brave Ricœur.

— Quoi ! Il est en France ! dit la dame.

— Oui. Il vient d'arriver à Paris. Je l'ai rencontré par hasard et j'ai eu grand plaisir à l'inviter. Nous le verrons souvent, car il va se fixer ici, et c'est un aimable homme.

Je te le présenterai, ma chère Solange, et je suis sûr qu'il t'intéressera. Il a beaucoup vu et il raconte à merveille.

— Je ne tiens pas à l'entendre, murmura la jeune fille.

— Tu changeras peut-être d'avis quand tu sauras qu'il arrive de la Havane et que c'est lui qui m'a renseigné sur cette marquise...

— Tout récemment alors, car, dimanche, vous l'avez reçue plus que poliment.

— Dimanche, je venais de causer cinq minutes avec Ricœur, sur la place de la Madeleine, mais après dix années d'absence, nous avions trop de choses à nous dire pour qu'il fût question entre nous de Mme de Mazatlan. Hier, je l'ai revu et je lui ai parlé de cette affaire de mines où j'avais eu la malencontreuse idée de me fourrer. Heureusement, il m'a édifié sur la situation actuelle de cette aventurière.

— Est-ce lui aussi, qui vous a signalé les accointances de la marquise avec M. de Scaër?

— Non. Ricœur ne connait pas ce Breton. C'est le hasard qui m'a fait découvrir la vérité. Je soupçonnais déjà qu'ils s'entendaient. Je n'en avais pas la preuve. Je l'ai maintenant et je ne reverrai plus le seigneur de Scaër, mais je me propose de dire à cette femme ce que je pense de sa conduite. Qu'elle jette son bonnet par-dessus les moulins, je n'ai rien à y voir... seulement, je ne lui pardonne pas de s'être moquée de nous, et comme elle pourrait avoir l'audace de revenir chez moi, je tiens à lui notifier la résolution que j'ai prise de lui fermer ma porte.

— Alors, vous irez la voir ?...

— Parfaitement. Ce serait même déjà fait, si je n'avais pas tenu à t'avertir d'abord. Elle habite tout près d'ici.

— Avenue de Villiers, je crois, demanda vivement Solange.

— Oui... au coin de la rue Guyot. Elle a loué là, tout meublé, un petit hôtel dont le propriétaire est absent pour un an. Un de ces jours, elle s'envolera vers le pays d'où elle est venue. Cette marquise d'outre-mer est un oiseau de passage, et qui sait ?... M. de Scaër s'envolera peut-être avec elle. C'est la grâce que je nous souhaite.

Solange, sans doute, ne s'associait pas au vœu exprimé par son père, et sans doute aussi elle savait tout ce qu'elle voulait savoir, car elle ne dit plus un seul mot.

Bernage, par une transition assez naturelle, était involontairement revenu au sujet d'entretien qu'il tenait à laisser de côté Il s'en repentait déjà et, de peur de retomber dans la même faute, il se leva de table ; Mme de Cornuel le suivit dans le salon, en demandant tout haut pour le dîner du soir des instructions dont elle aurait pu se passer, sachant très bien sur quel pied d'intimité Bernage était avec son invité, qu'elle connaissait de longue date.

Solange s'empressa de regagner son appartement de jeune fille.

Ce n'était pas pour y pleurer l'abandon, où la laissait son fiancé qu'elle s'y réfugiait, ni même pour s'y confiner.

Elle avait un projet arrêté et elle ne perdit pas une minute pour le mettre à exécution.

FORTUNÉ DU BOISGOBEY

(*A suivre*).